

Actions du *Plan d'intervention spécifique — Chaleur extrême* Clientèle hospitalisée / Centres hospitaliers

Version du 2026-04-01

ÉTAPE 1 — VEILLE SAISONNIÈRE

- Informer le personnel du PIS-CE ;
- Planifier les ressources humaines requises si une mobilisation est déclenchée ;
- Prévoir les ressources matérielles (eau, collations, climatisation, uniformes légers, literie adaptée) ;
- Diffuser les stratégies à appliquer auprès des usagers ;
- Sensibiliser votre équipe aux effets de la chaleur (se référer au *Guide de prévention pour le personnel de la santé*).

ÉTAPE 2 — ALERTE

- Transmettre l'avis d'Alerte aux membres du personnel ;
- Surveiller l'état de santé de la clientèle, surtout les plus vulnérables ;
- Revoir les mesures à mettre en place pour limiter les effets de la chaleur ;
- Compléter l'état de situation (SharePoint – Urgences seulement).

ÉTAPE 3 — MOBILISATION

Surveillance accrue

- Surveiller les signes de détérioration de l'état de santé chez les usagers (se référer au *Guide de prévention pour le personnel de la santé*) ;
- Remonter les situations critiques à la CMUSC.

Actions à mettre en place

- Transmettre l'avis de Mobilisation aux membres du personnel ;
- Activer les mesures de rafraîchissement (eau, climatiseur, vêtements légers) ;
- Garder les rideaux, les fenêtres et les portes d'unités fermées. Laisser les portes des chambres et bureaux ouvertes pour assurer la circulation d'air ;
- Changer la literie des usagers au moins une fois par jour et retirer les couvertures épaisses dans les chambres non climatisées ;
- Compléter l'état de situation (SharePoint, si applicable).

ÉTAPE 4 — DÉMOBILISATION

- Transmettre l'avis de Démobilisation aux membres du personnel ;
- Lever les mesures de prévention ;
- Participer aux activités de rétroaction ;
- Identifier les ajustements ou améliorations à intégrer au plan.



MESURES D'URGENCE
ET SÉCURITÉ CIVILE

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Montérégie-Ouest
Québec